

RDV THÉÂTRAL

À LA MAISON DU THÉÂTRE - BREST

La maison
du théâtre

Vendredi 24 et Samedi 25 février 2023

Pour un dernier week-end de vacances scolaire festif et artistique

Qu'est-ce qu'un RDV théâtral ?

Un **RDV théâtral** est un espace de rencontre autour des pratiques théâtrales ; il est l'occasion de se réunir, de faire découvrir vos théâtres, de partager vos réflexions.

Organisé par la Maison du Théâtre, chaque **RDV théâtral** se compose en lien avec les groupes de théâtre et les acteurs culturels partenaires : extraits de spectacles (20 min max), formes courtes, lectures ou conférences, réflexions sur les enjeux de la pratique ou atelier de pratique partagé, c'est selon.

Pour créer un espace de rencontre idéal, la participation au RDV Théâtral implique que les membres de votre groupe soient présents au minimum sur une journée de la manifestation. Discutez-en en amont avec eux !

FICHE DE PROPOSITION

Informations sur votre groupe	
Nom de la troupe	
Adresse de l'association	
Personne référente de l'évènement	
Son téléphone	
Son mail	
Nom du responsable juridique (si différent du contact)	
N° de Siret ou date de parution au J.O. de la création de l'association	
Nombre de comédien.nes participant au spectacle	
Nombre de technicien.nes participant au spectacle	
Nombre d'accompagnant.es (intervenant théâtre, metteur en scène...)	

Contacts : Louise Pageot / Sabine Rioualen-Desrumaux (coordination & suivi de projet)

Loreena Toscer (accueil & logistique)

02 98 47 33 42

Proposition

Titre & auteur

Résumé du spectacle

Durée (max 20 min)

Les besoins techniques (son, lumière, accessoires, décors...) : merci de nous les préciser et de nous faire parvenir votre plan feu si vous en avez un.

Temps de montage et démontage

Votre spectacle peut se jouer (cocher les différentes possibilités)	<input type="checkbox"/> Dans une salle équipée <input type="checkbox"/> En plein air <input type="checkbox"/> Dans un lieu atypique de La Maison du Théâtre (loges, hall, bureaux, café du théâtre...)
Droits d'auteurs – si le texte est soumis à droits d'auteurs : la demande d'autorisation auprès de la SACD est-elle faite ?	

Nom des participant.es	Prénom des participant.es	Fonction (comédien.nes, metteur.se en scène, technicien.nes...)

Le spectacle peut-il être vu en amont du RDV Théâtral ? Si, oui merci d'indiquer les dates, horaires et lieux de représentation :

Remarques

Quelques précisions

Suite à l'étude de votre candidature et si votre proposition est retenue, il faudra nous faire parvenir :

- une autorisation de l'auteur de jouer le texte (SACD, Arche ou autre).
- 1 texte de présentation pour nos supports de communication (5 lignes max)
- 3 photos max en condition de représentation 300 dpi ou plus, diffusables sur programmes ou à la presse.

Les frais de déplacement sont pris en charge à partir du siège de la troupe, 4 personnes par voiture, s'ajoute un véhicule le cas échéant pour les décors.

Un repas est pris en charge le jour de la représentation. Des informations plus précises vous parviendront au fur et à mesure de l'établissement du programme.

Merci de renvoyer cette fiche à : louise.pageot@lamaisondutheatre.com

Avant le 12 décembre 2022

Merci pour votre contribution !